

***COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BURIAUD
RAPPORT D'ACTIVITE 2012***



CDC DU PAYS BURIAUD - ACTIVITES 2012

PRÉSENTATION

- 1 - LES FINANCES ET LE PERSONNEL**
- 2 - LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS**
- 3 - LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE ST CESAIRE**
- 4 – LES MEDIATHEQUES**
- 5 – LE JARDIN D'ENFANTS ET LE CENTRE DE LOISIRS**
- 6 – LE GYMNASE ET LA SALLE POLYVALENTE**
- 7 – LES AGENCES POSTALES**
- 8 – LE CHANTIER D'INSERTION**
- 9 - LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- 10 – LES TRAVAUX HYDRAULIQUES**
- 11 – LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PAYS DE SAINTONGE ROMANE**
- 12 – LES TRAVAUX DE VOIRIE**
- 13 – CONVENTION AVEC LA SAFER POUR ACQUISITIONS DE TERRAINS**
- 14 – LES ETUDES**
- 15 – LA STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE**
- 16 – FUSION EXTENSION ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS BURIAUD ET DU PAYS SANTON**

PRÉSENTATION

Communauté de communes du Pays Buriaud

24 Avenue de la République 17770 BURIE

TEL. 05 46 94 99 73 FAX. 05 46 94 28 83 cc.burie@wanadoo.fr

Site web : <http://cdcburie.wordpress.com>

Région Poitou Charentes
Arrondissement de Saintes

Pays de Saintonge Romane

Établissement Public de Coopération Intercommunale (E. P. C. I.)

Date de création : 1^{er} janvier 1994

Modification de périmètre :

Le 1^{er} janvier 2012, CHANIERES adhère à la communauté de communes du Pays Buriaud.

Territoire de 12 982 hectares, elle comprend 10 communes pour une population de 9 423 habitants.

Les communes et leur population :

BURIE	1 286 ha	MIGRON	663 ha
CHANIERES	3 512 ha	ST BRIS DES BOIS	410 ha
CHERAC	1 100 ha	ST CESAIRE	932 ha
DOMPIERRE/CHARENTE	481 ha	ST SAUVANT	532 ha
LE SEURE	247 ha	VILLARS LES BOIS	260 ha

1- LES FINANCES ET LE PERSONNEL

EPCI à fiscalité additionnelle

Vote des quatre taxes - évolution depuis 2010

Années	Variation Taux	TAXE HAB	FONCIER BATI	F. N. B.	Cotis Foncière entreprise
2010	1,019999	3,72 %	4,05 %	10,51%	5,49%
2011	1,020000	3,79%	4,13%	10,72%	5,60%
2012	1.000	3.79 %	4.13 %	10.72 %	5.60

● État du personnel au 31 décembre 2012

Service administratif	Gestion des déchets	Médiathèques
2 titulaires	1 titulaire	2 titulaires
Entretien	Jardin d'enfants	Centre de loisirs
1 titulaire + 2 contractuelles	3 titulaires	2 titulaires et 1 stagiaire
Agence postale	Piscine	Chantier d'insertion
1 titulaire + 1 contractuelle	1 titulaire + 5 contractuels	1 stagiaire et 1 contractuel

2 - LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

La collecte, le traitement des déchets ménagers et la gestion de la déchetterie sont transférés au SMICTOM Val d'Aunis à partir du 5 janvier 2012. La carrière des Turgères, dépôt pour les déchets inertes des professionnels est fermée au 31 décembre 2012.

3 - LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE ST CESAIRE

La moquette solaire et la chaudière ont été remplacées, la mise en service de ces deux équipements datant de la construction de la piscine en 1997. Le département a subventionné 20 % du montant HT de cette opération d'investissement qui s'élève à 28 645,13 €.

Pendant l'été 2012, la piscine de Saint Césaire est mise à disposition de la section « Hockey Subaquatique » du club de plongée de SAINTES SUBAQUA pour son entraînement hebdomadaire

Résultat 2012

CHARGES

PRODUITS

CHARGES DE PERSONNEL		RECETTES ENTREES	13 100,60
<i>Titulaire</i>	3 817,69		
<i>Saisonnier</i>	21 356,21		
<i>Charges</i>	10 455,37		
CHARGES EXTERIEURES		RECETTES LOCATION BASSIN	200,00
<i>Eau</i>	7 176,90		
<i>EDF</i>	12 933,63		
<i>Oxygène</i>	451,55		
<i>Téléphone</i>	308,31		
<i>Maintenance</i>	1 863,33		
<i>Produits de traitement eau</i>	2 485,19		
<i>Petit matériel</i>	1 846,06		
<i>Locations</i>	122,78		
<i>Entretien réparation mob</i>	106,22		
<i>Entretien réparation immob</i>	5 981,74		
<i>Divers</i>	943,74		
TRANSPORTS SCOLAIRES	6 523,00	FINANCEMENT CDC	66 910,18
ANNUITE EMPRUNT	3 839,06		
TOTAL GENERAL	80 210,78	TOTAL GENERAL	80 210,78

ENTREES	JUIN	JUILLET	AOUT	TOTAL
TICKETS				
Visiteurs	6	91	69	166
Enfants	183	1070	1358	2611
Adultes	65	748	1083	1896
TOTAL	254	1909	2510	4673
CARTES				
Enfants	22	72	43	137
Adultes	22	64	20	106
TOTAL	44	136	63	243

Scolaire				
TOTAL	2462			2462

PUBLICS SPECIFIQUES

	JUILLET	AOUT
Centre aérés	223	14
Soirées adultes	253	528

4 – LES MÉDIATHÈQUES

MEDIATHEQUE DE BURIE

La médiathèque est ouverte au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h,
le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
le samedi de 10h à 12h.

Le prêt de documents et l'accès aux postes informatiques sont gratuits.

● Activités de la médiathèque

297 lecteurs sont inscrits à la médiathèque, dont 260 emprunteurs actifs. 7400 documents sont disponibles (livres, disques compacts, DVD, revues,...), 6714 en fonds propre et 836 prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt de Charente-Maritime

En 2012, 4778 prêts « adultes » et 6590 prêts « enfants » ont été enregistrés.

L'espace multimédia dispose de 5 postes informatiques avec accès Internet gratuit. L'inscription à la médiathèque est gratuite.

CHARGES

PRODUITS

CHARGES DE PERSONNEL		SUBVENTIONS	
<i>Titulaire</i>	20 038.66		
<i>Charges</i>	8 611.69		
CHARGES EXTERIEURES		FINANCEMENT CDC	42 451.39
<i>Livres</i>	9 913,99		
<i>Petites fournitures</i>	127.00		
<i>Fournitures administratives</i>	753.50		
<i>Entretien réparation Bâtiment</i>	135.63		
<i>Maintenance</i>	2 656,80		
<i>Adhésion</i>	62,00		
<i>Divers</i>	152,12		
TOTAL GENERAL	42 451,39	TOTAL GENERAL	42 451,39

● Animations périodiques

Heure du conte pendant les vacances scolaires de Noël, Printemps et Pâques.
Accueil des classes maternelles et primaires de Burie
Accueil du Centre de Loisirs de Burie les Kgouilles
Atelier d'écriture le premier vendredi de chaque mois

● Animations ponctuelles

16 janvier : « Ecrivains en 17 » avec l'auteur pour la jeunesse Thierry LENAIN, en partenariat avec Larochellivre et le Collège Beauregard de Burie.

3 février : rencontre avec la romancière Lydie SALVAYRE

17 mars : atelier d'initiation à l'illustration animé par l'illustratrice Lucile PLACIN

1^{er} juin : « les 10 ans de la médiathèque » pique-nique dans le jardin de la médiathèque et spectacle de Pierre DUMOUSSEAU « Contes et chansons de la Côte »

La médiathèque en ligne

La médiathèque dispose d'un portail en ligne. Vous pouvez consulter le catalogue des documents, les animations programmées, votre espace abonné.

Pour vous connecter <http://www.mediathèqueburie.fr>

Effectif :

Un agent qualifié du patrimoine

Permanences par les bénévoles de l'association Médialecture

MEDIATHEQUE DE CHANIERIS

La médiathèque est ouverte au public le lundi de 15h à 18h,
le mardi et le jeudi de 14h à 18h,
le mercredi de 10h à 12h et 14h à 18h,
le vendredi de 14h à 19h,
le samedi de 10h à 12h

Activités en 2012

La médiathèque de Chaniers compte 578 emprunteurs.

Livres, disques compacts, revues, journaux sont proposés aux usagers.

Cette année, 4732 prêts « adultes » et 3743 prêts « enfants » ont été enregistrés

Elle dispose également de 3 postes informatiques publics.

Animations

- Heure du conte un mercredi par mois

- Expositions :

janvier « le Vietnam » - mars « ma terre est ma couleur » - mai « les châteaux forts » juin « mes droits d'enfants » - août « l'Italie » - septembre « Pirates et brigands » - octobre « Brassens » - décembre « Passion chocolat »

- Venues d'auteurs

Mickaël BROUSSE pour le tome 2 de « Thomas et la magie des mondes parallèles

Clarisse CHAUVIN pour « le renard et les cagouilles »

Françoise BARBIN-LECREVISSE « livre de cuisine franco-anglais »

Betty MIMAUD pour l'album « Romalin et Rimounelle »

5 – LE JARDIN D'ENFANTS ET LE CENTRE DE LOISIRS

Jardin d'enfants Migron

CHARGES

PRODUITS

CHARGES DE PERSONNEL	102 090.37	PARTICIPATIONS ET PRESTATIONS	40 640.53
<i>ACHATS</i>	9 644.95	SUBVENTIONS EXPLOITATION	12 105,61
<i>SERVICES EXTERIEURS</i>	1 257.19	SUBVENTION EPCI	65 305,30
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 765,45		
IMPOTS ET TAXES	1 293.48		
TOTAL GENERAL	118 051.44	TOTAL GENERAL	118 051,44

- Le JARDIN D'ENFANTS « les P'tites Frimousses » à Migron accueille les enfants de 2 et 3 ans tous les jours sauf le mercredi.

Centre de loisirs Burie

CHARGES

PRODUITS

CHARGES DE PERSONNEL	99 464,36	PARTICIPATIONS ET PRESTATIONS	55 400,25
<i>ACHATS</i>	12 739,05	SUBVENTION CAF	9 607.26
<i>SERVICES EXTERIEURS</i>	5 709.37	SUBVENTION MSA	405.64
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6 270.30	SUBVENTION EPCI	58 769,93
IMPOTS ET TAXES			
TOTAL GENERAL	124 183,08	TOTAL GENERAL	124 183,08

- Le CENTRE DE LOISIRS « les K'gouilles » à Burie accueille les enfants à partir de 3 ans Les mercredis et pendant les vacances scolaires.

6 – LE GYMNASSE ET LA SALLE POLYVALENTE

GYMNASSE DE BURIE

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES DE PERSONNEL		SUBVENTIONS	
<i>Titulaire</i>	2 119,10	<i>Conseil Général</i>	8 700,00 €
<i>Charges</i>	937,02		
CHARGES EXTERIEURES		FINANCEMENT CDC	12 176,76 €
<i>Eau</i>	574,03		
<i>Electricité</i>	2 538,89		
<i>Gaz</i>	10 044,03		
<i>Entretien réparation bâtiment</i>	3 215,74		
<i>Entretien réparation mat</i>			
<i>Maintenance</i>	1 171,32		
<i>Téléphone</i>	276,63		
TOTAL GENERAL	20 876,76	TOTAL GENERAL	20 876,76 €

SALLE POLYVALENTE DE DOMPIERRE SUR CHARENTE

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES DE PERSONNEL		SUBVENTIONS	
<i>Titulaire</i>	529,47 €		
<i>Charges</i>	234,12 €		
CHARGES EXTERIEURES		FINANCEMENT CDC	4 135,65 €
<i>Eau</i>	333,32 €		
<i>Electricité</i>	591,70 €		
<i>Entretien réparation bâtiment</i>	276,20 €		
<i>Maintenance</i>	518,52 €		
<i>Téléphone</i>	276,92 €		
<i>Petit matériel</i>	1 375,40		
TOTAL GENERAL	4 135,65 €	TOTAL GENERAL	4 135,65 €

Travaux au Stade de la Touche à CHANIERES

Remplacement des barrières d'entourage pour 18 881,49 €

7 – LES AGENCES POSTALES

Agence Postale de Chérac

CHARGES

PRODUITS

CHARGES DE PERSONNEL		SUBVENTIONS	
<i>Titulaire</i>	13 256,80 €	D D P T T	13 140,00
<i>Charges</i>	5 703,77 €		
CHARGES EXTERIEURES		FINANCEMENT CDC	
<i>Eau</i>	70,00 €		7 817,64
<i>Chauffage</i>	1 400,00 €		
<i>Entretien réparation bâtiment</i>			
<i>Maintenance</i>	134,93 €		
<i>Téléphone</i>	392,14 €		
TOTAL GENERAL	20 957,64 €	TOTAL GENERAL	20 957,64 €

Agence Postale de Migron

CHARGES

PRODUITS

CHARGES DE PERSONNEL		SUBVENTIONS	
<i>Titulaire</i>	13 256,80 €	0,00 €	13 140,00 €
<i>Charges</i>	5 703,77 €		
CHARGES EXTERIEURES		FINANCEMENT CDC	
<i>Maintenance</i>	63,25€		7 279,02 €
<i>Téléphone</i>	397,54 €		
<i>Entretien réparation</i>	282,94 €		
<i>Eau</i>	100,73 €		
<i>Electricité</i>	613,99 €		
TOTAL GENERAL	20 419,02 €	0,00 €	20 419,02 €

Agence Postale de Saint Césaire

CHARGES

PRODUITS

CHARGES DE PERSONNEL		SUBVENTIONS	
<i>Titulaire</i>	12 954,27 €	D D P T T	13 140,00 €
<i>Charges</i>	6 004,75 €		
CHARGES EXTERIEURES		FINANCEMENT CDC	
<i>Eau</i>	178,17 €		8 325,29 €
<i>Electricité</i>	1 278,20 €		
<i>Maintenance</i>	117,75 €		
<i>Téléphone, Internet</i>	932,15 €		
TOTAL GENERAL	21 465,29 €	TOTAL GENERAL	21 465,29 €

8 – LE CHANTIER D'INSERTION

Entretien et restauration du petit patrimoine bâti communal, de l'environnement et des berges de rivières

Les chiffres :

13 personnes ont été accueillies en 2012 :

- 7 en CUI-CAE RsA socle
- 1 en CUI-CAE Etat
- 5 en CUI-CAE Jeune de moins de 26 ans en CIVIS

7 personnes ont achevé leur contrat en 2012 :

- Tranche d'âge de 20 à 37 ans
- Age moyen : 28 ans
- 28% a entre 35 et 44 ans

Niveaux scolaires :

- Bac (1 personne)
- Bep / Cap (1 personne)
- Niveau inférieur à la troisième (5 personnes)

Temps de passage dans la structure en moyenne : 9 mois et 12 jours



Les sorties :

En 2012, pour sept personnes accompagnées le chantier a donné lieu à 3 sorties positives : un CDD au centre de loisirs de Burie, une entrée en formation qualifiante Agent de Sécurité à l'AFPA et une orientation en atelier protégé (ESAT).

Les Formations collectives suivies :

Formation taille de vigne,
Formation sécurité en espaces verts,

Principaux travaux effectués :

- Aménagement du local chantier d'insertion de Burie
- Plantation d'arbustes sur les berges à Villars les Bois
- Réalisation d'une rampe d'accès à la maison des associations de Chérac
- Rénovation du mur de l'église de Chérac
- Réhabilitation d'un bâtiment en abris bus et sanitaire à Burie
- Entretien du sentier d'interprétation de la Préhistoire
- Rénovation du puits de Migron (photo ci-dessus)
- Entretien des cours d'eau à Le Seure, Migron et à Saint Brie des Bois
- Restauration du lavoir de Dompierre sur Charente (photo ci-dessous)
- Restauration du lavoir de Saint Césaire



9 - LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

FEST'O PINEAU <i>Association de promotion des typicités du canton de Burie</i>	300,00 €
A D M S <i>Association pour le Développement Musical en Saintonge (80 € par élève) selon convention Enseignement musical enfants et adultes</i>	4 800,00 €
PANIER SOLIDAIRE BURIAUD <i>Association relais "Banque Alimentaire" pour une centaine d'ayant droits</i>	1 800,00 €
Les P'tites Tortues <i>Association d'assistantes maternelles financement d'une prestation d'intervenant initiation à la musique</i>	350,00 €
TENNIS CLUB DU PAYS BURIAUD <i>Association sportive intercommunale</i>	200,00 €
AMARRES <i>Association d'artistes</i>	500,00 €
G. DE CONCHAMP - ABBAYE DE FONTOUCE <i>Festival concerts, expositions</i>	1 000,00 €
Société Protectrice des Animaux <i>Convention de fourrière 0,17 € par habitant</i>	1 602,00 €
COMPAGNIE CRETON'ART <i>Théâtre</i>	1 500,00 €
COOP SCOLAIRE BURIE <i>1500 € annuels plus 2000 € exceptionnels pour poteaux Gymnase</i>	3 500,00 €
ULSIE <i>Union Locale des Chantiers d'Insertion par l'Economie de Saintonge</i>	100,00 €
ADIL	660,00 €
MEDIA LECTURE,,URE <i>Association partenaire de la Médiathèque de Burie financement d'animations, venues d'auteurs ,</i>	500,00 €
LES COCCINELLES <i>financement du Centre de Loisirs de CHANIERES</i>	53 500,00 €
<i>financement frais de transport/Base de loisirs Jonzac</i>	390,00 €
TOTAL	70 702,00 €

10 – LES TRAVAUX HYDRAULIQUES

- Construction du déversoir de Chazotte pour un montant de 16 878,55 € (*photo SYMBA*)



- Réalisation par le chantier d'insertion de la deuxième phase du programme pluriannuel de restauration et d'entretien sur le Coran et le Bassin de l'Antenne

11 – LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PAYS DE SAINTONGE ROMANE

La CDC a signé une convention de principe avec le Pays de Saintonge Romane pour un programme d'intérêt général PIG, ayant pour objectifs :

- L'amélioration du parc de logements et la lutte contre l'habitat indigne
- La lutte contre la précarité énergétique
- Le développement du parc locatif social privé
- Le maintien à domicile

12 – LES TRAVAUX DE VOIRIE

- Réfection de la voie communautaire et parking du Centre de loisirs les Kgoilles à Burie
- Réfection de la voie communautaire de la déchetterie

13 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SAFER EN VUE DE L'ACQUISITION DE TERRAINS

- Pour la création de la Zone Artisanale de Burie
- Pour l'implantation du multi accueil de Burie

14 – LES ETUDES

- Restructuration de la Maison de Pierrette (cabinet SEGONNE – La Rochelle) 34 564,40 €
- Gestion collective des effluents phytosanitaires et autres effluents et implantation d'une station de lavage du matériel de pulvérisation agricole (Chambre d'Agriculture) 7 535 €

15 – LA STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE A BURIE

Le montant total de l'opération est évalué à 1 045 000 € et fait l'objet d'une autorisation de programme sur trois années : 2012 - 2013 – 2014, le projet étant porté par la future communauté d'agglomération.

16 - Fusion entre la communauté de communes du Pays Buriaud et la communauté de communes du Pays Santon

*Délibération N° 15 du Conseil Communautaire - réunion du 20 septembre 2013
SUR LE PROJET DE STATUTS DU NOUVEL ETABLISSEMENT PUBLIC ISSU DE LA FUSION-EXTENSION*

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi n°2012-281 du 29 février 2012 et notamment l'article 60 III,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L5211-41-3 III et IV,

Vu l'avis favorable émis par la Commission départementale de coopération intercommunale de la Charente-Maritime, lors de sa réunion du 12 juillet 2012, sur le projet de fusion entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Communauté de Communes du Pays Buriaud avec l'adjonction des communes de Ecoyeux, Montils, La Clisse, Pisany, Luchat et Corme-Royal,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-1880-DRCTE-B2 du 17 juillet 2012 fixant la liste des communes concernées par un projet de fusion-extension entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Communauté de Communes du Pays Buriaud,

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes du Pays Santon,
Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes du Pays Buriaud,

Considérant que l'arrêté de fusion emportera retrait des communes appartenant à un autre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et créera une nouvelle personne morale dotée de l'intégralité des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives que les EPCI existants avant la fusion-extension exerçaient,

Considérant que l'article L. 5211-41-3 III alinéa 1 du CGCT prévoit que **« l'établissement public issu de la fusion relève de la catégorie de celui des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus dans le projet auquel la loi a confié le plus grand nombre de compétences ou d'une catégorie disposant de compétences obligatoires en nombre supérieur, sous réserve qu'il remplisse les conditions de création de l'établissement public prévu pour celle-ci »**,

Considérant que, comme le rappellent la Direction Générale des Collectivités locales (DGCL) et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans une note du 2 mai 2012 sur la fusion des EPCI à fiscalité propre, *« deux communautés de communes qui fusionnent entre elles peuvent, si elles le souhaitent, rejoindre la catégorie des communautés d'agglomération sous réserve que les conditions de population et d'exercice de compétences relatives aux communautés d'agglomération soient remplies » [...] « La fusion d'EPCI et la transformation en une nouvelle catégorie peuvent être conduites dans le cadre de la même procédure et faire l'objet d'un seul arrêté »*,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Santon a engagé, depuis 2010, une démarche d'élargissement de son périmètre, d'approfondissement du processus d'intégration communautaire et de transformation en Communauté d'agglomération afin de définir notamment un périmètre plus cohérent au regard des besoins des populations et de l'exercice des compétences communautaires,

Considérant qu'en vue de sa transformation en Communauté d'Agglomération, la Communauté de Communauté du Pays Santon a modifié ses statuts afin de se doter des compétences manquantes requises pour la création d'une communauté d'agglomération au vu de l'article L.5216-5 du CGCT,

Considérant qu'au vu du projet de périmètre de fusion-extension proposé par arrêté préfectoral n°12-1880-DRCTE-B2 du 17 juillet 2012, il serait créé un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants,

Considérant que, de ce fait, les conditions de création posées par l'article L.5216-1 du CGCT pour la création d'une communauté d'agglomération seraient remplies tant au niveau des compétences à exercer qu'au niveau des conditions de population,

Qu'il est rappelé que, dans le cadre d'une Communauté d'agglomération, les communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire,

Qu'au vu de l'ensemble des éléments qui viennent d'être exposés et suite aux différentes réunions tenues entre les élus des communes concernées par ce projet, une proposition de statuts correspondant à ceux d'une Communauté d'agglomération a pu être établie,

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de demander à ce que le nouvel établissement public issu de la fusion-extension relève de la catégorie de la Communauté d'agglomération comme l'autorise l'article L.5211-41-3 III du CGCT,
- d'approuver les statuts ci-joints du nouvel établissement public,
- de charger Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération et de l'autoriser à accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires et notamment à notifier cette proposition de statuts aux communes concernées par le projet de périmètre de fusion-extension proposé par arrêté préfectoral n°12-1880-DRCTE-B2 du 17 juillet 2012.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré,

- adopte à l'unanimité l'ensemble des ces propositions,
- prend acte de l'objet des statuts fusionnés et souhaite qu'il soit la base de travail pour la rédaction des futurs statuts de la Communauté d'agglomération.
